

Les emplois à temps partiel

Un bulletin d'information à l'intention des employés à temps partiel
des collèges communautaires de l'Ontario et de leurs amis

Les événements estivaux reçoivent une excellente réponse

Les soucis du personnel à temps partiel résonnent dans les oreilles de gens bien au-delà du système collégial.

Vous les avez peut-être aperçus au marché des producteurs de Riverdale, à Toronto. Ou au festival des bleuets, à Sudbury. Ou encore au Mariposa Folk Festival, à Orillia.

Vous envisagez peut-être de faire un saut au marché des producteurs de Guelph dimanche prochain. Ou à la foire de Lakefield, en fin de semaine. Ou encore au Super-Ex, qui a lieu du 7 au 17 août, à Ottawa.

Si vous assistez à l'un des événements culturels qui a lieu à travers la province cet été, il y a bien des chances que vous croisie l'un des 13 employés à temps partiel des collèges qui travaillent à temps plein comme

mobilisateurs dans le cadre de la campagne « Je crois à la JUSTICE »,

à l'appui des travailleurs à temps partiel des collèges. Vous les verrez peut-être en train d'assurer la permanence aux kiosques spéciaux mis sur pied, organiser des pique-niques de rédaction de lettres, demander aux gens de signer des cartes postales ou faire pression auprès des députés locaux.

La rétroaction du public s'est avérée extrêmement positive, selon Candy Lindsay,

mobilisatrice à Peterborough.

« La réponse du public est excellente », a déclaré Lindsay. « J'ai assisté à un petit festival la fin de semaine dernière et beaucoup de gens sont venus me voir pour nous appuyer, même des membres d'autres syndicats.

« De nombreuses personnes nous parlent de l'ensemble des travailleurs à temps partiel. Ça les intéresse parce qu'eux-mêmes sont confrontés aux mêmes problèmes, souvent obligés d'occuper deux ou trois emplois. Cette situation nuit à leur vie de famille, ainsi qu'à

leurs soins de santé, vu qu'ils ne bénéficient d'aucunes prestations. »

Les femmes semblent les plus pressées à aborder la question des emplois à temps partiel, a-t-elle ajouté.

« Beaucoup de femmes sont affectées par cette nouvelle culture du temps partiel. C'est un immense problème pour les femmes. »

Pour contacter le mobilisateur ou la mobilisatrice dans votre région, envoyez un message par courriel à blinds@opseu.org.

Bentley continue de fermer les yeux

Pourquoi voter Libéral ?

Vu que pour le gouvernement McGuinty, les employés à temps partiel des collèges ne méritent pas de profiter du droit légal d'adhérer à un syndicat, beaucoup d'entre eux se posent sérieusement la question.

Qu'importe que tous les employés à temps partiel des collèges des autres provinces canadiennes aient droit, eux, à la syndicalisation.

Qu'importe que les travailleurs des conseils scolaires et de l'éducation ontariens aient droit, eux, à la syndicalisation.

Qu'importe que les employés à temps partiel des collèges soient maltraités et exploités au quotidien.

« Le ministère de la Formation et des Collèges et Universités n'a pas l'intention de réviser la Loi sur les négociations collectives dans les collèges pour le moment », a affirmé le ministre Chris Bentley dans une récente lettre à un résident de Scarborough.

La lettre (voir la traduction libre du texte intégral à la page 3) révèle un ministre qui pense que les employés à temps partiel des collèges sont tout simplement trop bêtes pour comprendre la noble intention derrière leur statut de deuxième classe.

Il ne faut pas qu'il s'étonne si 16 000 employés à temps partiel ont de la peine à comprendre pourquoi ils devraient voter Libéral en 2007.

Racontez-nous votre anecdote !

Les collègues communautaires de l'Ontario ont trouvé une grande variété de façons pour rendre l'existence misérable à leurs employés à temps partiel. Le site Web www.collegeworkers.org tient un registre à jour avec les anecdotes sur l'existence des membres du personnel à temps partiel. Envoyez-nous votre nom, collègue et les renseignements au sujet de la personneressource et nous allons afficher votre anecdote – anonymement – sur le Web. Votre anecdote n'a

pas besoin d'être longue – il peut s'agir d'une seule phrase si vous voulez. Il n'est pas nécessaire qu'elle se lise comme une « histoire ». Il suffit que vous racontiez une anecdote pour dire à d'autres membres du personnel à temps partiel comme vous ce qui vous est arrivé. Envoyez votre anecdote à collegeworkers@opseu.org ou appelez notre ligne d'urgence au 1-866-811-7274 ou au (416) 448-7433.

Voici ce qui m'est arrivé

• Je suis contente que vous ayez demandé, et publié, les anecdotes des employés à temps partiel des collègues.

J'enseigne dans un collège de l'Ontario depuis quatre ans (en plus d'enseigner pour un conseil scolaire publique et de travailler comme serveuse dans un restaurant pour gagner plus d'argent tout en respectant l'horaire du travail au collège). J'ai un baccalauréat en lettres, un autre en éducation et une maîtrise en lettres et toutes mes évaluations de fin d'études étaient excellentes. Mes étudiants me félicitent et me remercient de façon routinière, car comme beaucoup d'autres, je suis professeure dévouée, enthousiaste et très compétente, dont la fierté professionnelle ne me laisse pas me limiter aux heures de travail pour lesquelles je suis payée. La plupart des anecdotes que j'ai lus sur votre site Web pourraient faire partie de ma propre expérience. Si je

vous racontais un incident ou deux dans mon expérience en tant qu'employée à temps partiel des collègues, ce ne serait qu'une infime partie de la réalité; alors, au lieu de partager mes histoires d'horreur, je vous dirai comment je sens.

Je me sens aliénée. Je suis isolée professionnellement. À maintes reprises, je sens que je me fais exploiter. Je me sens incapable de faire quoi que ce soit. Je suis très désolée que les étudiants se fassent tromper par les pratiques d'embauche des collègues. Je suis extrêmement en colère. Je me sens désabusée. Je suis prête à quitter la profession, malgré mes convictions (partagées par mes amis, ma famille et mes collègues) que je devrais être professeure.

Comparez ces sentiments à la façon dont je me sentais quand je venais de terminer

mon diplôme d'enseignement : fière, optimiste, motivée, dévouée à mes étudiants et collègues, faisant partie d'une équipe douée pour contribuer à la société. J'étais prête à servir de tous mes talents et de mes cerveaux pour faire toute la différence dans ce monde. Le système actuel n'est pas la seule raison pour laquelle j'ai changé, mais c'est certainement l'une des raisons principales. Quel bon travail, au ministère de la Formation, des Collèges et des Universités – vous avez vraiment transformé mon avenir, et l'avenir de tous les étudiants qui ne me connaîtront jamais, car je pars pour de bon.

Je crois à

LA JUSTICE

pour les employés à temps partiel des collègues !

Pourquoi les employés à temps partiel devraient-ils se contenter d'un statut de deuxième classe

Chris Bentley, ministre de la Formation et des Collèges et Universités

Le 15 mai 2006

Madame/Monsieur (identité non révélée),

Mary Anne Chambers, députée pour Scarborough Est, m'a fait parvenir votre lettre dans laquelle vous suggérez une éventuelle révision de la Loi sur les négociations collectives dans les collèges pour permettre aux instructeurs à temps partiel et au personnel scolaire engagé pour une période limitée d'adhérer à un syndicat. J'ai le plaisir d'y répondre.

Je note qu'il est essentiel de bien comprendre le rôle complexe et diversifié des 24 collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario pour mettre en contexte l'exclusion de certains membres du personnel scolaire et du personnel de soutien à temps partiel des régimes de négociation en vertu de la Loi sur les négociations collectives dans les collèges et de la Loi sur les relations de travail.

La Loi de 2002 sur les collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario, qui régit les collèges, prévoit ce qui suit :

Les objets des collèges sont d'offrir un programme complet d'enseignement et de formation postsecondaires axé sur la carrière afin d'aider les particuliers à trouver et à conserver un emploi, de répondre aux besoins des employeurs et d'un milieu de travail en évolution et de soutenir le développement économique et social de leurs collectivités locales variées. 2002, chap. 8, annexe F, par. 2 (2).

En conséquence, les collèges offrent un vaste éventail de programmes de formation postsecondaire menant à un grade, à un diplôme ou à un certificat, lesquels visent à fournir les aptitudes et connaissances les plus poussées, pour permettre aux diplômés de trouver des emplois dans des milieux de travail toujours plus complexes et en évolution constante. En outre, ils concluent des partenariats avec des entreprises commerciales ou industrielles et d'autres établissements d'enseignement, fournissent l'enseignement et la formation professionnelle des adultes, la formation de base et l'alphabétisation, la formation de l'apprenti en classe et la recherche appliquée [p.2(3) de la Loi de 2002 sur les collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario]. Les programmes sont offerts à temps plein et à temps partiel. De même, l'éducation permanente des adultes est un élément important et essentiel des services qu'offrent les collèges au sein de leurs communautés.

Je comprends votre point de vue sur la question; toutefois, sachez que le ministère de la Formation et des Collèges et Universités n'a pas l'intention de réviser la Loi sur les négociations collectives dans les collèges pour le moment.

Je vous remercie d'avoir porté cette question à mon attention.

Veuillez agréer, Madame/Monsieur (identité non révélée), mes salutations distinguées.

Christopher Bentley
Ministre

Ramassez vos affiches, cartes postales, trousse de lobbying et tasses à café!

Les nouvelles trousse pour les groupes de pression pour cet été contiennent : des cartes postales, des affiches et des grosses tasses avec le nouveau logo « JE CROIS À LA JUSTICE ».

Pour obtenir tout ce matériel, communiquez avec nous par courriel à l'adresse suivante : collegeworkers@opseu.org ou

appelez notre ligne téléphonique réservée à la campagne au numéro sans frais 1-866-811-7274 ou au (416) 448-7443. Les grosses tasses coûtent 2 \$ chacune. Les sections locales du SEFPO peuvent les commander (et payer par déduction de leurs rabais trimestriels sur les cotisations); il leur suffit de remplir le formulaire qu'elles peuvent télécharger à

www.sefpo.org/colleges/parttime/MugorderformFR.pdf et le télécopier une fois rempli à Mary-Anne Di Adamo au numéro (416) 443-1762.

Pour vous procurer des aimants de réfrigérateur « Je crois à LA JUSTICE » – ils sont gratuits – adressez-vous au bureau régional du SEFPO le plus proche.

Je crois à

LA JUSTICE

pour les employés à temps partiel des collèges !